

# GUIGNOL ILLUSTRÉ

RÉDACTION ET ADMINISTRATION  
Rue Simon-Maupin et rue de Lyon, 64

JOURNAL PATRIOTIQUE, PARAISSANT LE SAMEDI

BUREAUX DE VENTE

Rue Simon-Maupin et rue de Lyon, 64

ABONNEMENTS:  
Trois mois : 2 fr. 50 c.

RÉDACTEUR EN CHEF : LÉGION.

Les manuscrits ne sont pas rendus.

## ENTREVUE DE GASTEIN



Allons donc, farceur, t'as beau m'avoir volé ma baraque, te sauras jamais si bien faire gigauder les marionnettes que moi du temps du p'pa Mourguet.

Programme d'Enseignement

MADELON. — Ah ! vous vela donc enfin, deux grands galapians ! D'ousque vous arrivez comme ça ?

GUIGNOL. — Eh ! de la fête des écoles, pardienne.

MADELON. — De la fête !... Que c'était dimanche et que vous revenez rien que le mécredi matin.

GUIGNOL. — Mais, pisque j'étais commissaire, gn'a ben fallu faire l'ouvrage.

MADELON. — Tais-toi donc. Vela trois jours que c'est fini.

GUIGNOL. — Eh ben ! oui, mais gn'a ben fallu ramener les lunettes chez eusse, lever la nappe, rincer les verres....

MADELON. — Oh ! c'est pas l'embaras, vous n'en avez ben assez rincé des verres, c'est pour ça que vous êtes saouls comme de bourriques.

GNAFRON. — Madame, fesez attention...

MADELON. — Oh ! je m'en dédis pas. Oui, vous êtes de saoulsards.

GNAFRON. — Madame...

MADELON. — De z'ivrognes.

GNAFRON. — Madame...

MADELON. — De bibasses.

GNAFRON. — Madame...

MADELON. — Qui, bibasses, ivrognes, saoulsards, je m'en dédis pas et j'y dirais quand bien même que le pape y serait là.

GNAFRON. — Madame, respétez le peuple souverain.

MADELON. — Ah ! il est propre, le peuple souverain, s'y vous ressemble ; disez donc, le peuple éve-faim, tas de feignants que vous êtes.

GUIGNOL. — Feignant, moi, mais gn'a point d'ouvrage ?

MADELON. — Certainement que gn'a point d'ouvrage, avé toutes vos bêtises.

GNAFRON. — Comment, Madame, vous appelez de bêtises la république.

MADELON. — Oui, c'est de bêtises. Depis un an que ça dure, qué que ça nous a rapporté ? Rien que de misères, de saccagements, de coups de fusil. Le commerce est arrêté et les negociants nous donnent plus de pièces.

GNAFRON. — Les negociants, c'est de réactionnaires.

MADELON. — Ça m'arregarde pas. Finalement, nos deux mequiers sont à bas à la maison.

GNAFRON. — Oui, mais avé tout ça nous avons la république et nous la lâcherons pas.

MADELON. — Bon, une belle vaille que votre république. Qu'est-ce qu'elle vous sert ?

GNAFRON. — Ce qu'elle nous sert ! D'abord, nous ons la liberté, pis ensuite nous ons fait les élection, nous ons enfoncé les autres le deusse juyet et nous ons envoyé à Versailles M'sieur Millaud et Ordinaire.

MADELON. — Et pourquoi faire, là bas !

GNAFRON. — Pour embêter les autres et qu'on leur z'y donne vingt-cinq francs par jour.

MADELON. — Ah ! oui, encore des farceurs. Toujours là pour empocher les piastres.

GNAFRON. — Comment de farceurs ! Republicains.

MADELON. — Taisez-vous donc avec vos republicains. Est-ce qu'y vous en font tâter de leur 25 francs par jour, ils les gardent ben.

GNAFRON. — C'est pas rien l'embaras. Mais enfin...

MADELON. — Gn'a pas de fin ni de gros. Je ne connais qu'une chose : y faut que ce commerce-là finisse. C'est pas avé tous ces racontages et toutes ces boimeries que vous ferez bouillir la marmite. Tous les jours c'est de nouvelles farces. L'exercice, les promenades melitaires, les Suisses, la fête des écoles, tout de frimes pour faire depenser l'argent au monde et pour faire saouler les hommes et les faire découcher. Faut que ça finisse. J'ai déjà tout fiché au Mont-de-Piété, y reste plus un sou à la maison, gn'a point d'ouvrage.

GUIGNOL. — Mais enfin, je sis pas cause si gn'a point d'ouvrage.

MADELON. — Ni moi non plus ; ça m'arregarde pas, mais du mement que ça retourne comme ça, ma foi, je m'en retourne chez nous : te te tireras d'affaire comme te pourras.

GNAFRON. — Allons, vous fâchez donc pas, grands bêtes. J'ai trouvé un plan, pour gagner d'argent, moi ; y m'est venu à l'idée à la fête. Y nous faut monter une école mulicipable.

MADELON. — Oh ! c'te bêtise. Est-ce que vous en connaissez tant selement une école ?

GNAFRON. — Est-ce qu'y gn'a de besoin, par hasard ? M. Valentin, par ezemple, qui a été mis à la

tête de la prefecture de Lyon, est-ce qu'y la connaissait tant selement un brin avant d'y être. Maintenant, c'est plus comme du temps de l'ancien regime : tous les cetoyns sont inaccessibles à tous les emplois et quand même qu'y z'y connaissent rien du tout, dès qu'y sont montés sus la banquette gouvernementable, y savent faire comme père et mère.

GUIGNOL. — Ah ben ! oui, pour ça du gouvernement, tout le monde peut s'en mettre, les imbeciles comme les autres, mais la Madelon a raison, pour les méquiers c'est pas la même chose, c'est toujours l'ancien regime : faut s'y connaître, et le Grambèta qu'a tant fait de volume dans tous les menistères, on aurait beau le mettre devant une pièce de taffetas, je le défie ben de s'en tirer. Y ferait rien que de bou-sillage et de saloperies. Te te magines pas, vois-tu ; tout ce que faut savoir pour être maître d'école. Connais-tu la logique, la mathématique, l'astronomie, la phusique, la chimerique, la rebrique, la catégorique, la botanique...

GNAFRON. — La botanique, ah ! pardienne, moi que sis dans le regrollage ; te crois que je saurai pas faire une botte, grande bugne.

GUIGNOL. — Et la chiffre !

GNAFRON. — Oh ! pour la chiffre, je sis fort, je m'en charge.

GUIGNOL. — Te connais la chiffre, toi. Tiens, voyons voir, une supposition qu'on te doit quatre ans de gage à 4,255 fr. par an. Tire voir l'addition, si te peux.

GNAFRON. — C'est ben malin, pardienne. 4,255, pis 4,255 que j'ajoute, pis encore 4,255, et finalement 4,255, eh ben ! vela : 4,255, 425,512,551,255 ; ça fait conséquemment un quinquillon, 255 billions de milliards, 425 myons, 512 mille, 551 francs, 255 cent. Hein ! c'est y ça, dis voir si on compte si bien au crédit lyonnais.

GUIGNOL. — Te crois que c'est tant que ça.

GNAFRON. — Oh ! imbecile, pendant quatre ans de mon ouvrage !

GUIGNOL. — Mais maintenant faut connaître encore la giographie, la télégraphie, la pistographie. Dis, la connais-tu la pistographie ?

GNAFRON. — Oh ! je peux pas te dire. Qu'est-ce que c'est que la pistographie ?

GUIGNOL. — Mais, grande bugne, si te sais pas selement ça que c'est.

GNAFRON. — Eh ! ben sûr, faut ben dire d'abord ça que c'est, pe'têtre que j'y sais sans m'en douter.

GUIGNOL. — Oh ! mais c'est pas comme ça qu'y faut répondre au monde. Faut dire franc comme ça est.

GNAFRON. — Ah ! mais, borniclasse, j'ai trouvé l'affaire, y nous faudra faire note école comme le jour de la fête. Nous commencerons par la distribution des prix, te comprends. Toi qu'as de la blague, te feras le japillage et moi je ferai marcher le gueuleton : j'enseignerai le lichein aux mioches. Ça nous fera de pratiquers, as pas peur. Gn'aura point d'écoles dans tout Lyon, qu'auront tant de z'élèves que nous autres. Dis, veux-tu.

GUIGNOL. — Tez, c'est une idée ; j'en suis tout de même.

MADELON. — Oui, mais faut d'argent pour la friggousse et pour le reste.

GNAFRON. — C'te bêtise, pisque nous sons une école mulicipable, c'est la ville que paie. Et pis on nous donnera un bon traitement à chacun. Oh ! le bon mequier.

GUIGNOL. — Oh ! mon pauvre Gnafron, que t'as donc d'aime aujourd'hui. Arrive donc que je te fasse mimi à la pincette. Nous faut reganiser ça pour dimanche prochain, dis ?

MADELON. — Mais...

GUIGNOL. — Tais-toi, Madelon. Je te ferai donner la place de Mamezelle Comarmont pour l'autregraphe. T'auras une robe à fleurs et un bonnet floqueté.

MADELON. — Une robe à fleurs en soie, vrai.

GUIGNOL. — Oui, reste tranquille selement.

MADELON. — Ben, j'en suis.

GUIGNOL. — C'est une affaire entendue, nous vont monter notre boutique à science, et dimanche prochain nous donnerons la première leçon, la distribution des prix.

A revoir, z'enfants. Vous vous en lichez les balines.

GUIGNOL.

A M. Désiré Cohen

Rédacteur du Défenseur des Droits de l'homme

M. Désiré Cohen a consacré quelques lignes à un article dans lequel j'avais cru devoir blâmer des accusations inopportunes et regrettables qu'il s'était permises contre une fraction notable de citoyens français. La réponse qu'il juge à propos de me faire n'a lieu de satisfaire les lecteurs pas plus que moi-même. En ce qui me concerne, et quoique cette question personnelle soit sans intérêt, je ne saurais accepter que l'on me conteste le pseudonyme que j'ai choisi, et cela sans me connaître nullement. Je me permettrai de dire que j'ai acquis le droit de le prendre par une lutte déjà soutenue assez longtemps contre le despotisme et l'arbitraire, peut-être même avant M. Cohen, car je n'ai pas non plus l'honneur de le connaître. J'avais payé ma dette à la cause libérale ; et, jusqu'à ce qu'il m'ait prouvé qu'il a fait plus que moi pour le peuple, je n'hésite pas à lui dénier le droit de discuter le titre que je m'attribue.

Il avance que mon article est rempli de faussetés ; il ne s'agissait pas seulement de le dire, mais de le prouver. Et il ne l'a point fait. J'ai avancé des faits ; il fallait montrer qu'ils étaient inexacts. J'ai dit qu'après 1789 les révolutionnaires assassinaient au nom de la République. M. Désiré Cohen me répond en faisant l'apologie de la Terreur ; c'est son opinion, très-bien, nous ne la discutons pas, mais cette opinion ne détruit pas l'exactitude du fait que nous avons avancé.

J'ai dit qu'en 1792 et plus tard, le pillage, le vol et l'assassinat régnaient dans le sein de la France, que l'on envoyait à l'échafaud comme suspects les officiers entachés d'aristocratie, que les dénonciateurs s'étaient enrichis de dépouilles, et, plus tard, avaient troqué leurs bonnets rouges contre des couronnes de baron de l'empire.

A cela, M. Désiré Cohen ne répond rien.

J'ai dit qu'en 1830, comme en 1823, l'armée française avait eu à combattre dans les rangs ennemis des Français, qui se disaient républicains.

A cela encore, M. Désiré Cohen ne répond pas non plus.

Non-seulement, il ne répond pas, mais il dénature le sens de mes paroles et me prête un langage que je n'ai pas tenu.

J'avais dit qu'en 1871, « lorsque la France écrasée cherchait à se reconstituer et à se libérer de l'invasion étrangère », les républicains avaient recruté de toutes parts à l'étranger des volontaires pour combattre la France elle-même. Il n'était pas difficile de comprendre, et personne ne s'y est trompé, que je faisais allusion aux combats de la Commune de Paris ; mais M. Désiré Cohen a trouvé plus commode d'altérer mes paroles, de dénaturer mes intentions et de prétendre que je parlais des volontaires garibaldiens, afin de pouvoir s'écrier que « c'est tellement stupide, tellement méchant qu'un monarchiste même ne peut lire cela sans qu'il prenne envie de vomir. (Textuel). M. Désiré Cohen, cependant, aurait bien pu éviter un anachronisme et remarquer que du moment que nous parlions de 1871, il ne s'agissait pas de Garibaldi qui était venu en France au mois d'octobre 1870, qui s'était même retiré au commencement de 1871 et qui, appelé par la Commune, a formellement refusé de lui prêter son concours. M. Désiré Cohen aurait dû d'ailleurs lire d'abord ce que nous avons écrit sur Garibaldi, Cluseret et Dombrowski, avant de parler des « calomnies et des saletés » qu'il nous attribue vis-à-vis d'eux.

M. Désiré Cohen a même mieux fait, il a dissimulé, avec une habileté qui n'a rien de démocratique mais qui mériterait d'être qualifiée autrement, il a dissimulé avec soin l'esprit et les tendances de mon article. Pour lui montrer qu'il avait tort de pousser à l'excitation des partis, j'avais encadré dans ses propres expressions des faits certains et authentiques qui étaient la contre-partie de ceux qu'il avait rappelés ; et, pour ne laisser aucun doute sur le but de ce pastiche, j'avais dit en termes formels que je voulais simplement par là lui montrer que c'était une chose mauvaise de transformer les dissentiments d'opinion en querelles, en personnalités insultantes, en récriminations odieuses ; et qu'agir ainsi, c'était travailler pour la tyrannie au détriment des opinions honnêtes et libérales.

Ainsi donc, M. Désiré Cohen n'a rien refuté de mes assertions, a altéré le sens de mes paroles et a caché avec soin à ses lecteurs les tendances modérées et conciliatrices de mon article ; il s'est contenté de crier à la fausseté, à l'absurdité, sans en donner une seule preuve ; il m'a accablé d'insinuations malveillantes et d'injures grossières. Est-ce honnête, est-ce loyal, est-ce démocratique ? Qu'il relise mon article et qu'il prononce lui-même. Je m'étonne seulement d'une chose, c'est que des attaques d'une telle nature aient trouvé place dans le Défenseur des Droits de l'homme. Je ne trouve à cela qu'une explication, c'est que l'article de M. Désiré Cohen, au déboté et ab irato, aura été inséré à la hâte et sans être lu.

DÉMOPHILE.

### Le Chapitre des Balourdises.

III.

Ah! enfin, il n'y a donc pas que les Français qui soient ignorants. Voici un citoyen suisse, un conseiller d'Etat du canton de Neuchâtel, M. Droz, qui vient nous prouver que si nos officiers, comme on l'a si souvent répété, ne connaissent pas la géographie, les hauts fonctionnaires de la République helvétique ne la connaissent souvent pas davantage.

M. Droz, répondant à M. Barodet dans un discours imagé où le Rhône et le Rhin lui versent des flots d'éloquence dignes des prosopopées de M<sup>e</sup> Gambetta, M. Droz, entraîné par le cours rapide de ses fleuves et de son improvisation, a laissé échappé le paragraphe suivant :

« Le Danube lui-même dont la Suisse est le berceau, s'est-il écrié en terminant, portera sur ses lentes eaux l'amour de l'indépendance au milieu des nations esclaves. »

On peut juger quel tonnerre d'applaudissements a accueilli cette phrase imagée, où les nations esclaves faisaient si bonnes figures. Personne ne s'est avisé de s'enquérir si le Danube puisait en Suisse ces flots d'indépendance dont il doit abreuver les nations : dans la garde nationale de Lyon, on s'inquiète si peu du cours de l'eau ! Mais nous devons à la vérité de dire que la Suisse n'a rien de commun avec le Danube et qu'avant qu'il aille y puiser l'amour de l'indépendance, il faut attendre que la République helvétique ait fait la conquête du Schwarzwald, sauf la permission du grand-duc de Bade et de l'empereur d'Allemagne.

Nous ne savons où en est l'enseignement dans cette Suisse si vantée, mais nous savons que dans nos écoles primaires de France, le dernier écolier apprendra à M. Droz que le Danube ne prend pas sa source en Suisse, mais même qu'il n'appartient pas au même bassin que les rivières qui sortent des Alpes Suisses. Toujours est-il que dans la Suisse républicaine comme dans la France impériale, il n'est pas besoin d'avoir beaucoup d'instruction pour arriver aux premières charges du gouvernement et que l'on peut devenir conseiller d'Etat sans connaître la géographie de son pays.

Merci donc à M. Droz de nous avoir permis de constater cette vérité qui nous console un peu de nos humiliations et des sarcasmes de nos voisins au sujet de l'ignorance des Français.

ALÉTHÈS.

### ESCOBARDERIE

Depuis que M. le colonel Denfert s'est imaginé de devenir un personnage politique, parce qu'il avait médiocrement rempli son devoir de militaire, il a complètement dépourvu ce caractère de franchise et de sincérité qui est l'apanage d'un brave officier. C'était juste : quand on préfère un rôle de comédien à l'honneur de n'être qu'un soldat, on est bien forcé d'en prendre les allures et le langage.

Rien n'a été plus louche, plus équivoque, plus varié que les différentes professions de foi rédigées par le défenseur de Belfort à l'appui de sa candidature. C'était chose triste que d'entendre un officier modifier l'expression de ses sentiments et ses tendances suivant les opinions des électeurs auxquels il s'adressait. On en a fait la remarque avant nous et nous y avons même relevé des erreurs matérielles.

Le colonel Denfert continue à marcher dans cette voie déplorable. Il s'est fait de la défense de Belfort une couronne qui, certes en ce qui le concerne, n'est qu'un laurier de hasard, et, pour se conserver cette auréole, il n'est sorti de subterfuges qu'il n'imagine et qu'il ne soutienne.

Il a dit d'abord que la place de Belfort était la dernière qui eut tenu tête à l'ennemi.

C'est faux, car la petite place de Biche a tenu près de trois semaines encore après Belfort.

Il a dit qu'il avait conservé cette place à la France.

C'était encore faux : car Belfort nous a été non pas conservé par suite de sa résistance militaire, mais rétrocedé en vertu de conventions diplomatiques, auxquelles le colonel Denfert a été complètement étranger.

Voici maintenant une autre affaire. Le colonel Denfert prétend que Belfort n'a pas capitulé et il l'écrit au journal *La Liberté*. Nous le donnons en dix, nous le donnons en cent, nous le donnons en mille, à deviner au premier officier venu de l'armée comment le colonel Denfert justifie cette incroyable prétention.

C'est parce que la place a été remise en vertu d'un ordre du gouvernement français, par une « convention de reddition et non par une capitulation. »

Ombre d'Escobar, réveille-toi ! Un officier français à découvert qu'une place n'avait pas capitulé, parce qu'elle s'est rendue

par convention et non par capitulation. Il le dit, il insiste sur cette nuance, et il fait remarquer qu'il s'est formellement refusé à laisser insérer ce terme par les Prussiens, dans la convention signée par ses plénipotentiaires, comme Gambetta disait mes représentants directs.

Le journal *La Liberté*, qui n'est pas un journal militaire, a inséré sans réplique la lettre du colonel, mais que répondrait le colonel Denfert, si on lui demandait ce qu'est une capitulation ? Hélas une capitulation est une convention de reddition, comme une convention de reddition est une capitulation.

Et cette fameuse résistance du colonel refusant de laisser les Prussiens insérer le terme de capitulation dans les articles de reddition, que répondrait-il si nous lui disions que cette affirmation est mensongère ? Si nous lui montrions par des preuves que son allégation est fautive ?

M. le colonel Denfert affirme que la place a été rendue en vertu d'un ordre du gouvernement, auquel il s'est soumis avec une satisfaction que nous n'avons pas besoin de lui rappeler et qui du reste était suffisamment justifiée ; or, cet ordre du gouvernement était motivé par des arrangements entre Jules Favre et Bismarck, conclus à Versailles le 15 février. Or, ces arrangements qui ordonnent la reddition de Belfort, portent la désignation formelle de convention et non de capitulation. Que vient donc nous dire M. Denfert avec son prétendu refus de laisser insérer le terme de capitulation ? Était-il à Versailles le 15 février ? Lui et ses plénipotentiaires, comme il les appelle, ont-ils eu voix délibératives dans le traité intervenu entre notre ministre des affaires étrangères et le grand chancelier de l'empire allemand ? Non, et le terme de convention a été inséré dans le traité du 15 février, sans que le commandant de Belfort y ait été pour la moindre des choses. De même aussi, ce terme a été reproduit dans l'acte de reddition de la place, non pas non plus pour céder à l'insistance du commandant, mais simplement parce que cette expression est conforme à l'usage.

Dans toute cette question en effet, le colonel Denfert spéculait tristement sur l'ignorance du public relativement au langage militaire. Il faut bien que le public sache que ce terme de convention est celui dont on se sert, en dressant l'acte officiel d'une capitulation. C'est un terme générique qui s'applique à tous les actes du même genre. Seulement, et c'est là que la distinction que le colonel Denfert sert à exploiter, on distingue dans un récit les conventions par différents termes caractéristiques. Nous avons déjà établi cette différence dans une note de notre 8<sup>e</sup> numéro. Ainsi, il y a la capitulation proprement dite, par laquelle on rend une place à l'ennemi ; elle varie extrêmement, depuis celle où la garnison sort avec armes et bagages et quelquefois avec l'artillerie, comme dans la fameuse défense de Graves, jusqu'à celle où les défenseurs de la place restent prisonniers du vainqueur, sans condition. Il y a les capitulations en rase campagne où une armée met bas les armes devant l'ennemi ; il y a enfin les conventions, où l'armée qui se rend conserve ses armes avec la faculté de se retirer sous certaines conditions déterminées par celui qui les lui dicte. Mais dans l'acte lui-même qui règle ces traités, on emploie le terme de convention, quelle qu'en soit la nature, sans établir aucune distinction. La capitulation a porté le nom de convention, et le déplorable traité de Sedan, auquel M. Denfert ne refusera certainement pas le nom de capitulation, ne renferme pas d'autres termes que celui de convention. Voici du reste les termes mêmes du préambule :

« Entre les soussignés, le chef d'état-major du roi Guillaume de Prusse, commandant supérieur des armées allemandes et le général en chef de l'armée française, tous les deux munis de pleins pouvoirs de leurs Majestés le roi Guillaume et l'empereur Napoléon, la convention suivante a été conclue, etc. »

Voilà donc l'important résultat dont le colonel Denfert se montre si fier : avoir fait insérer sur une feuille de papier une expression spéciale dont on se sert invariablement en cette circonstance : voilà la gloire qu'il revendique : avoir capitulé dans les mêmes termes que Napoléon à Sedan. Cette prétention ne serait que ridiculement puérile, si en même temps elle n'était complètement fautive, comme nous venons de le voir. Il n'y a aucun mérite à capituler sous le nom de convention, puisque cela s'est fait pour Paris, Metz et Sedan ; le colonel Denfert n'a pas eu à revendiquer cet honneur, puisque c'est l'expression habituelle, et en parlant ainsi, il ne fait que se jouer de l'ignorance et de la crédulité publique.

FOLLARD.

### MITRAILLEUSES

L'arithmétique est décidément une belle chose. Les rapports de la commission d'enquête sur l'organisation des légions mobilisées du Rhône, nous fournissent en effet les renseignements suivants :

La 1<sup>re</sup> légion a dépensé pour son équipement la somme de 273,376 fr. ; la 2<sup>me</sup>, 360,419 fr., et la 3<sup>me</sup> 748,000 fr. y compris 50,000 fr. dont on n'a pu justifier l'emploi.

Il est vrai de dire que les fournitures de la première légion ont paru assez satisfaisantes à la Commission sauf de rares exceptions, que celles de la seconde ont été beaucoup plus mauvaises ; quant à la troisième légion, la Commission d'enquête n'a pu se procurer aucun renseignement ni aucune base d'appréciation ; mais si l'on s'en réfère à la progression

précédente, il en résulterait que la troisième légion aurait été plus mal équipée que les deux premières.

\*\*

Entre autres particularités curieuses, la Commission signale une somme de 6,000 fr. payée à un légionnaire nommé Jantet « pour frais de voyage à St-Malo, transport et frais de divers colis. Et, ajoute le rapport, malgré des promesses faites, la Commission n'a reçu aucune pièce à l'appui de ces dépenses. »

Nous demeurons convaincu que ce monsieur Jantet n'a rien de commun avec le rédacteur du *Progress*, mais c'est justement à cause de cela que nous tiendrions à ce que l'identité de ce personnage fut bien constatée pour justifier complètement la rédaction de ce journal, qui, comme la femme de César, ne doit pas même être soupçonnée.

\*\*

Nous vivons, du reste, dans un temps de surprises et de contrastes. Rien n'était par exemple plus curieux que le jugement des émeutiers du 28 septembre, qui ont été condamnés pour attentat contre la République par des juges prononçant au nom du peuple français, en vertu d'une loi impériale. Mais ce qu'il y a de plus curieux, c'est qu'on peut lire encore sur les différentes portes de service du conseil de guerre les désignations telles que celles-ci : Commissaire impérial. Dans les salles du conseil de guerre de la 7<sup>e</sup> division militaire, tout est encore à l'impérial, comme s'il n'y avait jamais eu de 4 septembre, et nous avons même été étonné de ne pas apercevoir au-dessus de la tête du président le buste de Sa Majesté et la silhouette de son aigle traditionnel.

\*\*

Les journaux républicains sont scandalisés et se récrient vivement contre la *Décentralisation* et le *Salut public*, qui ont trouvé quelque chose à redire à la fête des écoles. Pour rester fidèle à la vérité historique, nous devons déclarer qu'il n'y a pas que les réactionnaires qui aient fait entendre des plaintes à ce sujet ; nous avons vu de nos propres yeux et entendu de nos propres oreilles un garde national aussi patriote, aussi républicain, aussi libre-penseur que qui que ce soit, qui s'en revenait indigné, révolté ; il vociférait, il protestait, il prenait le ciel et la terre à témoins... on vendait le vin à quatre sous le canon !

LÉGION.

### Correspondance.

M. L., à St-Genis-d'Aoste. — L'expression que nous avons relevée, se trouve dans le texte même du jugement qui condamne M. X., mais nous ne pensons pas qu'il y ait possibilité d'obtenir satisfaction à cet égard. L'inaffabilité marche avec l'immovibilité.

Fourvière. — Pauvre vieux, ça me fait bien de peine, mais c'est pas moi qui suis de ces affaires-là. Seulement, je vas te donner un plan : au lieu d'acheter mon papelard toutes les semaines, achète-le rien que tous les quinze jours. Tu y gagneras encore un sou, de quoi boire deux verres de tisane. Te m'avertiras d'avance et te me diras les histoires que t'aimes, je les raconterai toujours dans qui-là.

M. B., à Lyon. — Merci de votre intéressante communication et rectification sur l'abbé Deguerry ; elles sont complètement inconnues ou oubliées et nous les utiliserons dès qu'il nous restera un peu de place.

### EN VENTE

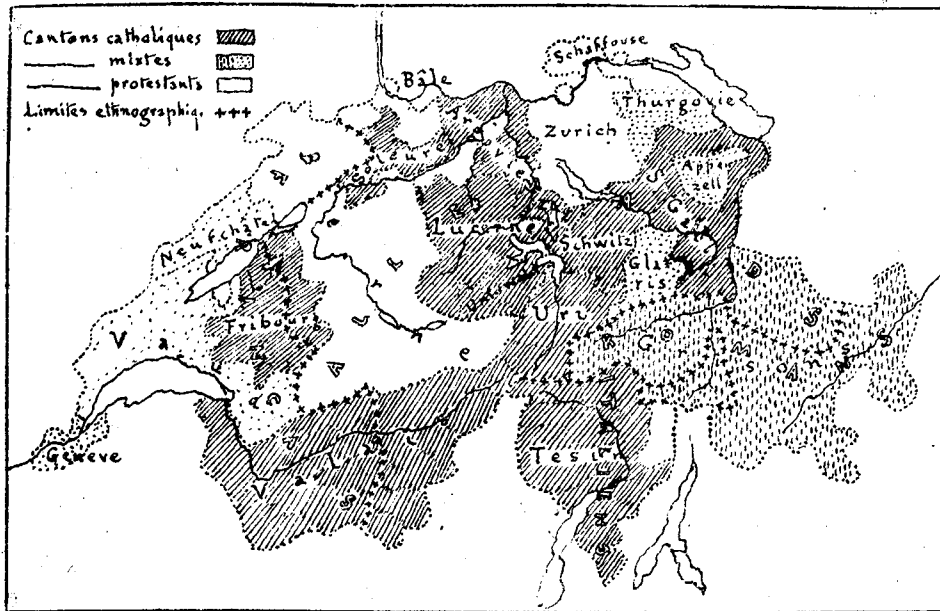
Au Bureau du GUIGNOL ILLUSTRE

### La Cause de l'Arrestation du colonel Ferrer.

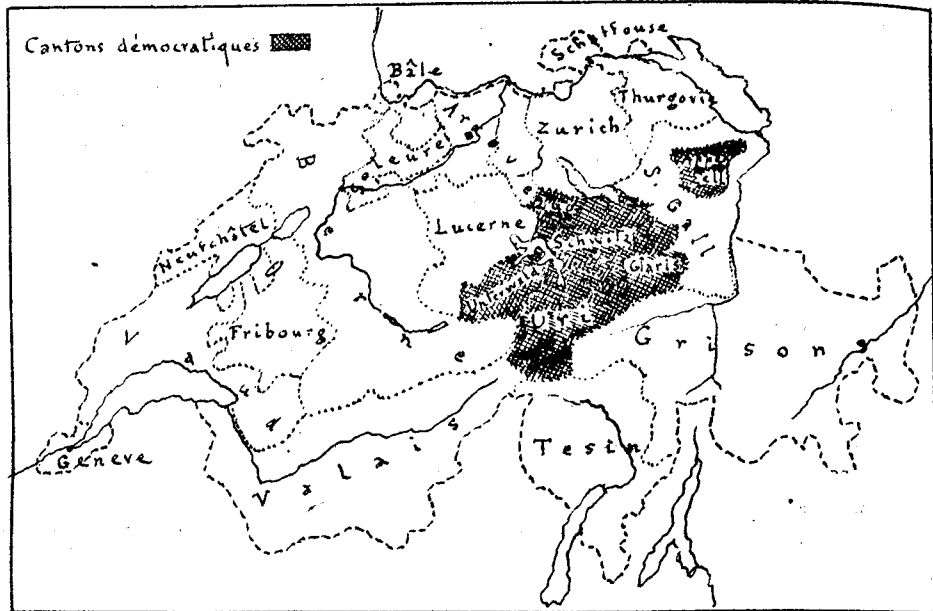
Prix : 50 centimes

Le Gérant, VIBERT.

LYON — IMPRIMERIE H. STORCK, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE.



Carte ethnographique et religieuse de la Suisse.



Carte politique de la Suisse.

## LA SUISSE

De toutes les républiques existantes, la Suisse est assurément celle qui est la plus digne d'intérêt, tant en raison du bien-être moral et matériel qui y règne, que du perfectionnement de la plupart de ses institutions. Mais pour tirer quelque profit de cette étude, il faut s'en rendre un compte exact et ne pas se laisser éblouir par un jugement absolu d'après un examen superficiel ; il ne faut pas comme l'a fait M. Klein (de Bâle), se laisser entraîner à une admiration absolue et méconnaître les causes extérieures, les conditions relatives, qui assurent à la Suisse une prospérité qu'elle aurait tort d'attribuer absolument à ses propres forces. Quoiqu'il en soit, notre jeune république française, nos apprentis en démocratie auraient beaucoup à apprendre chez nos voisins de la vieille Helvétie.

En premier lieu, ceci soit dit pour les chefs de notre mouvement démocratique, la Suisse n'est pas une république une et indivisible, mais une confédération, et là, comme partout ailleurs, c'est une des causes essentielles de sa prospérité matérielle, de son libéralisme et de son progrès intellectuel.

En second lieu, il importe de remarquer que cette nationalité est composée d'individus de races, de langues, de religions et de coutumes différentes. Quatre races principales se partagent le sol : les Allemands qui occupent le centre, le nord et le nord-est ; les Français, situés à l'ouest ; les Italiens, qui forment un canton au sud, et les Grisons dont la plus grande partie appartient à la race romane, peuple d'origine particulière et distinct des autres races latines. La religion morcelée encore plus le sol, et les protestants et les catholiques sont juxtaposés canton par canton et divisent parfois d'une manière plus ou moins inégale la population d'un même canton.

Au point de vue politique, les dissemblances sont encore plus grandes et la constitution varie depuis la démocratie jusqu'à une forme représentative, que l'on a vue, en certains endroits, restreinte par le cens électoral. Il n'y a en Suisse que six cantons purement démocratiques, c'est-à-dire, où le pouvoir souverain s'exerce par le peuple lui-même, dans des assemblées dont tous les citoyens font partie sans exception et avec une entière égalité de droits. Tout les autres cantons en

sont réduits à une forme représentative où l'élément démocratique joue un rôle plus ou moins restreint et plus ou moins effectif. Il n'y a même pas longtemps que le système oligarchique régnait en maître dans certaines parties de la Suisse et y donnait aux institutions républicaines une forme aussi illusoire que dans notre république française, où ce principe gouvernemental ne sera jamais qu'un appât grossier et une duperie pour la démocratie.

Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs deux petites cartes qui font remarquer d'un seul coup d'œil les divisions de race, de religion et d'institutions politiques qui la partagent. Les tons les plus foncés marquent dans l'une les cantons catholiques, les parties blanches, les cantons protestants ; les cantons mixtes sont indiqués par des hachures plus ou moins foncées suivant que les catholiques y sont plus ou moins nombreux. Dans la seconde carte, les tons ombrés indiquent les cantons démocratiques, tandis que les cantons représentatifs sont laissés en blanc.

Une remarque qui frappera à première vue nos lecteurs, c'est que sur les six cantons démocratiques, quatre sont entièrement catholiques et les deux autres sont mêlés de réformés et de catholiques, et nous pourrions même ajouter qu'à Berne, par exemple, canton entièrement protestant, le droit électoral était subordonné à la possession d'un immeuble ou d'une valeur hypothécaire de 5,000 francs, tandis qu'à Lucerne, canton catholique, il n'était que de 600 francs. Il résulte donc de là que, contrairement à tout ce que ne cessent de prêcher nos faux apôtres de la République française, les institutions les plus absolument démocratiques peuvent s'allier parfaitement avec les dogmes et les pratiques du catholicisme. Rien, en effet, de plus essentiellement religieux que les populations d'Uri, de Schwitz, d'Unterwald, et tous les voyageurs rapportent la plus profonde impression du spectacle que présentent les assemblées de ce petit peuple qui, chaque mois, au sortir de la messe, se réunissent sous la voûte azurée du ciel pour décider de la chose publique.

Nous ne pousserons pas la conséquence jusqu'à dire que c'est au catholicisme même qu'ils doivent la possession d'une aussi large et aussi noble part de la liberté ; une autre cause intervient dans cet état de choses. Le chiffre de la population

et l'étendue du sol restreignent forcément l'application des principes de la pure démocratie aussi bien que de la liberté ; plus les chiffres s'accroissent, plus le pouvoir tend à devenir le privilège de quelques-uns et alors la forme républicaine se trouve la plus incompatible de toutes avec la liberté et l'égalité politique. C'est ce que nous ne cessons de chercher à faire comprendre, c'est ce que prouvaient les constitutions particulières de la Confédération helvétique, c'est ce que savaient fort bien les démocraties précédentes plus éclairées que celles de nos jours et qui se sont choisies des chefs héréditaires, qui ont établi des monarchies pour échapper au despotisme intolérables des oligarchies.

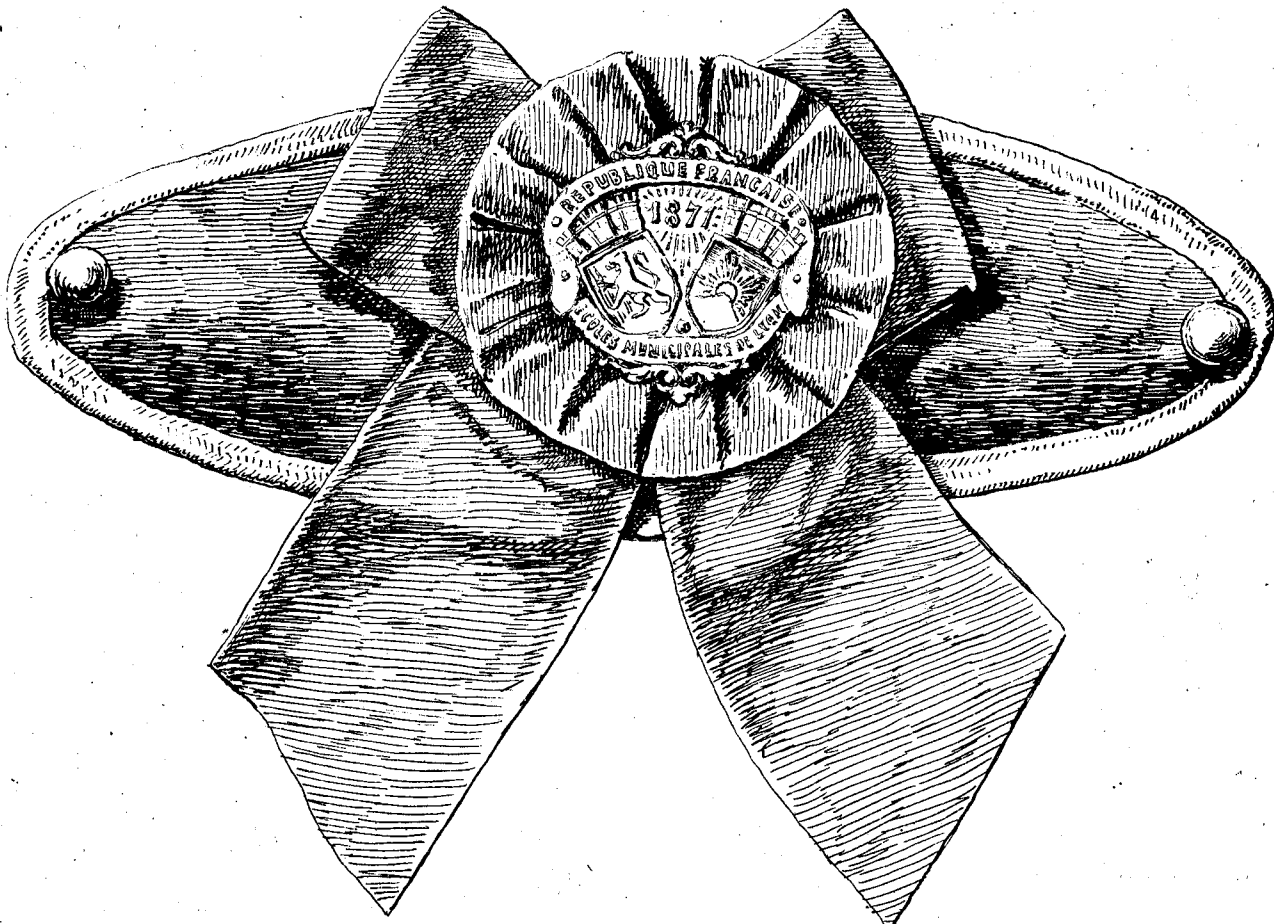
La Suisse doit ainsi sa prospérité à des causes extérieures et particulièrement à cet accord des puissances européennes qui en garantit la neutralité. Il n'est pas besoin d'insister pour comprendre l'influence d'un tel privilège ; la Belgique monarchique et la Suisse républicaine le témoignent assez hautement. Mais nous saisissons cette occasion pour faire remarquer combien inopportune a été cette phrase du discours de M. Droz, à Mâcon, où il a prétendu qu'il serait plus avantageux pour la Suisse d'être entourée de Républiques que de Monarchies. Il ne faudrait voir dans cette assertion et dans les considérations qui l'accompagnent qu'une puérole et ridicule fanfaronnade, si l'on n'y trouvait aussi la preuve que M. Droz ne connaît pas mieux l'histoire de son pays que sa géographie. Il ne se rappelle pas, ce que M. Bodenheimer n'a pas omis d'indiquer, que la République helvétique a été conquise et son indépendance violée par notre première République. Il semble ignorer que la liberté de ce petit Etat doit ses garanties à la formule la plus absolue de l'idée monarchique, à la Sainte Alliance !

Au surplus, que la Confédération helvétique ne l'oublie pas, l'Europe moderne marche à une nouvelle révolution dont les institutions républicaines ne la garderont pas plus que les traités. Aussi bien que les monarchies, elle porte en elle-même le germe de la plaie. Le discours de MM. Droz et Klein en sont de suffisants symptômes. Seulement qu'au milieu de ce cataclysme, elle sache conserver ses deux soutiens qui, seuls, pourront la sauvegarder : le sentiment profond de la liberté et un attachement inébranlable aux dogmes spiritualistes.

### LES INSIGNES

#### A LA FÊTE DES ÉCOLES

Les petits détails deviennent souvent pour l'histoire de précieux enseignements. Il n'est rien de si minime que l'on doive négliger. C'est à ce titre que nous avons cru devoir conserver le dessin exact des insignes que portaient les commissaires de la fête des écoles du 43 août. Ces insignes que nous reproduisons dans leur grandeur naturelle, se composaient d'un brassard de drap noir, bordé d'un galon d'or et fixé par deux boutons à l'aide d'un lacet de soie. Au milieu de ce brassard et sur une cocarde de soie rouge, était fixée une petite plaque de métal estampée, sur laquelle se trouvaient deux écussons émaillés : le premier, rouge avec un lion blanc, tenant une petite épée, figurait d'une manière incomplète les armes de la ville ; le second représentait sur un fond bleu une montagne derrière laquelle se lève un soleil, emblème qui était évidemment le blason



Insignes de Commissaire à la fête des Ecoles.

allégorique des écoles municipales et qui représentait ainsi l'instruction primaire sous la forme d'un soleil levant qui va éclairer le monde. Ce dernier écusson était malheureusement, par amour de la symétrie, surmontée comme le premier d'une couronne murale. Au milieu du millésime, 1871, rayonnait dans une auréole émaillée de jaunes. On lisait au-dessus : République française, et au-dessous Ecoles municipales de Lyon. Le tout était posé, sans doute par égard pour le drapeau de Versailles, sur un nœud de satin bleu et à la rigueur, en considérant que la plaque de métal était blanche, on avait à peu près les trois couleurs de manière à obtenir un insigne tricolore disposé d'une manière anormale.

L'art héraldique a concouru assez largement à embellir la fête municipale. On a remarqué par exemple des écussons peints sur carton, portant le lion de la ville et au-dessous la devise connue :

Suis lion qui ne mord point,  
Sion quand l'ennemi me peingt.